



Yvelines à gauche

journal d'information des Socialistes des Yvelines

EDITORIAL

N°10

En tant que citoyenne, choquée par le 21 avril 2002, j'ai pris ma carte au Parti Socialiste l'année de mes 18 ans avec comme espoir un changement fort dans la manière de faire de la politique.

Je suis candidate aux élections législatives dans la 3ème circonscription des Yvelines et cela parce que le PS fait des efforts louables pour échapper à un trop long passé de domination masculine du monde politique.

Cette circonscription étant réservée à une femme j'ai pu solliciter l'investiture de mes camarades.

J'ai constaté que les socialistes des Yvelines respectaient la règle de la parité, puisque sur 12 circonscriptions, 8 femmes ont été investies. Nous pouvons nous en féliciter collectivement.

Je suis une femme mais je suis aussi représentante de la jeunesse de France qui a été trop longtemps écartée du débat politique de notre pays. La jeunesse a des revendications particulières qu'elle est capable de défendre. Il est temps que toutes les catégories sociales soient présentes à l'assemblée pour que celle-ci soit vraiment représentative de notre pays riche de sa diversité.

Faire de la politique autrement. A la manière de Ségolène Royal qui nous donne à tous une leçon de courage par la place qu'elle a réussi à se faire en tant que femme et par le bouleversement du monde politique qu'elle a engagé. Cela se traduit notamment par l'écoute, au plus près de ce que vivent nos concitoyens.

La politique ne doit plus être le seul fait de quelques uns mais doit être à l'écoute de tous, représentative de chacun et participative. C'est cette ambition qu'incarne le projet que nous bâtissons avec Ségolène Royal. Pour une France forte où chacun et chacune aura sa place.

Elle pour tous et tous pour elle !

Juliette Quinten

Juliette QUINTEN sera la plus jeune candidate de France aux élections législatives, puisqu'elle aura 23 ans, âge minimum pour être éligible, seulement quelques jours avant le scrutin ...

Ce numéro a été élaboré en collaboration avec la commission « femmes » de la fédération des Yvelines du Parti Socialiste



Inscrivez vous sur :

<http://www.yvelines.comite-segolene.fr/index.php?p=1>

Dans le cadre de l'opération nationale « **70 femmes pour la chaîne de la victoire** » mise en place par Ségolène Royal

✚ **C Tasca vient à Mantes-la-Jolie le Jeudi 15 mars pour parler des inégalités dans le travail et des relations mère/enfants** en présence de Dominique Méda, sociologue et de nombreuses femmes (simples citoyennes, responsables associatives, politiques...)

Lieu : Restaurant Le Damade, situé en Bords de Seine (01 30 63 95 22), rue Marcel TABU (à côté de l'hôtel Val de Seine). Un petit buffet sera offert.

✚ **Safia Otokoré, Sylvie Fauchoux et Véronique Fafin seront le vendredi 16 mars à Saint Quentin en Yvelines**

La fédération des Yvelines du Parti socialiste a mis en service un blog de campagne.

Retrouvez le sur :

<http://segolene78.over-blog.com/>

Fédération du Parti socialiste

47 rue Aristide Briand
78130 Les Mureaux.
Tél : 01 34 92 01 85

<http://www parti-socialiste-78.info/fede/>

Pour écrire à Yvelines à gauche :
yag@parti-socialiste-78.info

Les propositions de Ségolène Royal

« Augmentation du SMIC et des petites retraites, lutte contre le travail précaire, sécurité sociale professionnelle, bénéficieront d'abord aux femmes » Le combat pour les femmes est une préoccupation ancienne et constante de Ségolène Royal. Et nombre de ses mesures concerneront les femmes au premier chef :

🚧 Le Smic à 1 500 euros

Deux fois plus de femmes que d'hommes sont au SMIC !

🚧 Augmentation de 5 % des petites retraites tout de suite

83 % des personnes percevant le minimum vieillesse sont des femmes.

🚧 Lutte contre le travail précaire en encourageant les entreprises à transformer les contrats précaires, CDD, intérim, en CDI

Les femmes constituent 80 % des travailleurs pauvres, 82 % des temps partiels. Augmenter les revenus les plus bas, c'est d'abord augmenter les ressources des femmes.

🚧 Pour une sécurité sociale professionnelle

Le retour à l'emploi pour les femmes ayant cessé de travailler pour élever leurs enfants est souvent très difficile, l'accès à une formation qualifiante et une aide personnalisée constituent des outils majeurs de réinsertion professionnelle, sans passer par la case chômage.

🚧 Création d'un service public de la petite enfance

Pour que les femmes puissent continuer à travailler et avoir des enfants, et que la prise en charge des enfants en bas âge soit enfin considérée comme une responsabilité collective. Les parents doivent avoir la certitude de trouver un mode d'accueil dès la fin du congé parental.

🚧 Développement du maintien à domicile et augmentation des structures d'accueil des personnes âgées

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de personnes âgées dépendantes s'accroît. Après avoir élevé leurs enfants, les femmes assument la charge des grands parents âgés ; c'est d'abord elles qui sont mobilisées pour compenser l'insuffisance de structures d'accueil. •

🚧 Accès à la contraception gratuite pour les femmes de moins de 25 ans

40 ans après la loi Neuwirth, 30 ans après la loi Veil et 25 ans après la prise en charge de l'IVG par la Sécurité sociale, il est nécessaire d'aller plus loin. Ségolène Royal avait déjà décidé de distribuer la pilule du lendemain dans les lycées, la contraception doit être gratuite pour les jeunes.

🚧 Loi-cadre contre les violences faites aux femmes

Tous les 3 jours, une femme meurt en France des coups de son (ex) compagnon. On ne peut s'attaquer à ce fléau social en empilant les mesures techniques, il faut, comme en Espagne, une prise de conscience et une mobilisation collectives. Ce sera la première loi présentée au Parlement.

🚧 Non-cumul des mandats pour les parlementaires, parité hommes/femmes

L'égalité politique est une condition de l'égalité sociale. Les Français attendent de nous la rénovation des pratiques démocratiques et le renouvellement de la représentation.

Un projet socialiste féministe

Métamorphose et persistance des inégalités

Depuis 30 ans, sous l'impulsion des mouvements féministes et des gouvernements de gauche, les femmes ont conquis l'égalité des droits et la liberté de disposer de leur corps. Les mentalités ont évolué : l'égalité des femmes et des hommes est devenue une valeur consensuelle de la société française.

Cependant, les avancées acquises dans l'éducation ou l'emploi se sont heurtées à la déréglementation du travail et au chômage de masse. L'égalité des salaires et des carrières piétine. Les femmes demeurent sous-employées, sous-payées et sur-précarisées. 80% des travailleurs pauvres sont des femmes et elles forment la majorité des allocataires du RMI.

Les collectivités de travail ne se sont pas adaptées à l'entrée massive des femmes, la prise en charge des enfants demeure globalement le problème des femmes, comme d'ailleurs la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

La thématique de l'articulation de la vie familiale et professionnelle n'a conduit ni au partage des responsabilités parentales et domestiques ni à l'égalité professionnelle.

Une nouvelle prise de conscience des violences spécifiques faites aux femmes émerge. Mais, en France, une femme meurt, encore, tous les 3 jours, sous les coups de son compagnon.

Le droit à l'émancipation, les libertés individuelles des femmes rencontrent un nouvel adversaire : les communautarismes et les intégrismes religieux qui justifient l'enfermement au nom du droit qu'aurait chaque groupe, chaque église, à soumettre les lois de la République à ses traditions et ses préceptes religieux. Les femmes issues de l'immigration sont les otages de l'échec de notre société à garantir, à tous, une place égale dans la communauté nationale.

Les droits à la contraception et à l'IVG ont été acquis, mais leurs adversaires n'ont jamais renoncé. Garantir l'égalité d'accès à l'IVG exige une vigilance et une mobilisation constantes.

Le partage des responsabilités, l'égal accès aux fonctions et mandats ne suit aucune évolution naturelle positive et exige une mobilisation considérable des partis politiques. Dans toutes les sphères dirigeantes, privées ou publiques, la cooptation entre pairs, c'est-à-dire entre hommes, demeure le premier mode de recrutement.

La misogynie et le sexisme ne se manifestent plus avec la même arrogance idéologique mais ont trouvé de nouveaux espaces dans l'image et le commerce du sexe.

1) Au-delà des lois, une approche intégrée de l'égalité

Plus aucun socialiste ne peut continuer de croire qu'il suffit de poser les cadres juridiques de l'égalité des droits pour garantir l'égalité réelle. Il faut désormais débusquer les mécanismes de domination, d'exclusion, de discrimination et de reproduction des inégalités, là où ils se cachent. Passée l'étape indispensable des grandes lois, passée l'entrée en force des femmes dans le monde du travail, est venu le temps d'une révolution transversale à toutes les sphères de la société. La dynamique d'égalité suppose maintenant un ajustement de genre qui mette en mouvement les valeurs –liberté, égalité, laïcité– et les grandes institutions de la République – l'éducation, l'Etat, la représentation démocratique– organisées depuis des siècles autour d'un partage sexué des rôles et des fonctions.

Nous connaissons, en France deux types de politiques publiques :

-des politiques neutres qui s'adressent à tous. Or les politiques dites neutres, sans critère de genre, ne le sont pas. Elles peuvent entériner ou amplifier les inégalités préexistantes.

-des politiques spécifiques à l'égard des femmes qui visent à produire un effet de rattrapage des inégalités.

Une approche intégrée de l'égalité est nécessaire pour compléter nos outils de régulation. Chaque nouvelle politique, chaque nouvelle mesure doit faire l'objet d'un diagnostic des situations respectives des hommes et des femmes et des conséquences spécifiques sur la situation de chaque sexe.

Cette démarche, qui ne doit être opposée ni à l'universalisme républicain, ni aux actions spécifiques, est indispensable pour franchir le seuil de l'égalité réelle.

Elle suppose d'abord une volonté politique forte et doit être affichée parmi les priorités d'une nouvelle méthode de gouvernement et d'action.

Elle exige des institutions gouvernementales puissantes à son service et une réelle autorité interministérielle. Elle doit être une compétence obligatoire des collectivités locales et une des clefs de répartition des subventions d'Etat aux collectivités territoriales et locales.

Elle nécessite un mouvement féministe et politique fort en sa faveur.

2) Le choix du travail des femmes

La double journée de travail, la difficulté à concilier famille et activité professionnelle, la culpabilité jouent à plein en défaveur de l'égalité professionnelle. Le libre choix des femmes est l'alibi au temps partiel contraint (80%), à l'exclusion du marché du travail par l'APE, à l'insuffisance des structures d'accueil de la petite enfance (56% des enfants de moins de 3 ans sont gardés par la famille). Ce sont les mères, et non les pères, qui interrompent leur activité professionnelle et prennent les temps partiels. Le retour à l'emploi et la promotion professionnelle en sont d'autant plus difficiles. Les futures retraites en seront d'autant amoindries. Le partage des tâches n'est pas favorisé. Souvent les femmes pensent reprendre une activité professionnelle à temps plein quand les enfants seront sortis de l'école primaire. Or, au moment de l'adolescence, le besoin de temps parental est largement aussi important.

Une politique familiale moderne favorable à l'emploi des femmes devra s'articuler autour des axes suivants :

- chaque enfant a droit, dès la fin du congé de maternité, à un accueil dans une structure petite enfance
- l'accueil périscolaire est une obligation des collectivités locales.
- aux dispositifs qui provoquent une interruption d'activité concentrée sur la prime enfance nous préférons l'allongement du congé de maternité de 4 semaines et la création d'un crédit de temps parental, intégré dans une sécurité sociale professionnelle, utilisable jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 16 ans. Ce crédit pourrait être assorti d'une « surprime », d'une part pour les familles monoparentales, d'autre part pour les parents qui le partagent équitablement.

La flexibilité et le démantèlement du code du travail doivent être analysés, dans leurs effets spécifiques sur l'emploi des femmes. Les entreprises dans lesquelles le temps partiel est majoritaire et féminin doivent être pénalisées.

Pour lutter contre la pauvreté spécifique des femmes, la loi Fillon sur les retraites sera abrogée.

3) Une grande loi contre les violences de genre

Pour quitter le registre du compassionnel et faire réellement reculer les violences contre les femmes, il est indispensable de sortir de l'empilement de mesures pénales et de mettre en œuvre une dynamique globale de lutte contre le sexisme.

La loi globale contre les violences de genre portée par le gouvernement ZAPATERO est exemplaire.

Elle repose sur la mise en place d'un dispositif global et cohérent et un arsenal de mesures de prévention, de durcissement des peines, d'aide à la réinsertion, de coordination judiciaire, de protection et d'aide sociale, pour ne plus abandonner les victimes au labyrinthe administratif, grâce à la création de tribunaux spécialisés compétents.

Nous nous en inspirerons, tant dans l'esprit que dans la méthode (élaboration avec les mouvements féministes) pour soumettre au Parlement un dispositif similaire, dès le début de la législature.

Protection judiciaire :

Suppression de la possibilité de recours à la médiation pénale dans les situations de violences conjugales et dans tous les types de violences faites aux femmes. Que les mesures de protection des mineurs en garde à vue (loi du 17 juin 1998) soient étendues aux victimes majeures et à toutes les violences faites aux femmes (enregistrement des dépositions, suivi social).

Protection civile et sociale :

Dispositif spécifique d'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats.

Droits d'asile accordé par l'OFPPA à toute femme persécutée ou discriminée en raison de son sexe.

Renégociation des accords bilatéraux pour permettre aux femmes de bénéficier des lois civiles françaises

Poursuite et répression accrue du proxénétisme et du tourisme sexuel.

Abrogation de la loi « Sur la sécurité intérieure », et notamment des articles 76 et 225-10-1 du Code pénal concernant les personnes prostituées.

Education contre le sexisme et pour l'égalité :

Application obligatoire dans tous les établissements scolaires de la « Convention pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif : de la mixité à l'égalité » signée par Claude Allègre et Nicole Péry

Mise en place par l'Etat et les collectivités territoriales de politiques de formation initiale et continue des personnels en situation d'intervenir en cas de violences faites aux femmes.

Formation des délégués du personnel et représentants syndicaux à la lutte contre le harcèlement sexuel et le sexisme en général.

4) La prostitution, une violence légale à l'encontre des femmes

C'est une violence légale, intégrée dans le fonctionnement de la société. La France, est signataire de la Convention de 1949 de l'ONU : elle n'interdit pas la prostitution mais réprime le proxénétisme. Elle considère que la prostitution et la traite qui en découle « sont incompatibles avec la dignité et la valeur de

la personne humaine ». Mais la prostitution n'est abordée que du point de vue du proxénète ou de la personne prostituée. Le client est absent. La gauche ne peut ni se rallier à ceux qui considèrent que la prostitution est une liberté individuelle ou une soupape de sécurité de la misère sexuelle, ni détourner hypocritement les yeux d'une des formes les plus violentes de l'exploitation.

Nous proposerons :

- • Un plan d'urgence pour les personnes voulant se libérer du système prostitutionnel afin de leur assurer une alternative fiable ;
- • L'abrogation de la Loi sur la Sécurité intérieure et notamment les articles 18 (racolage passif) ;
- • Une véritable politique de formation et d'éducation à la sexualité, dans le respect de l'autre, avec des campagnes de sensibilisation et d'information au plan national ;
- • Un débat national sur la responsabilité et la pénalisation du client.

5) La parité n'est pas achevée

Depuis la loi 2000, plusieurs élections se sont déroulées : les scrutins de liste à la proportionnelle permettent aisément de respecter l'esprit et la lettre de la parité. En revanche, la loi échoue à imposer la parité dès qu'il s'agit d'élections au scrutin majoritaire et unipersonnel de canton ou de circonscription. La méthode des « circonscriptions réservées » n'est pas satisfaisante, elle est précaire, peu équitable et elle ne garantit ni pour le présent ni pour l'avenir, une moitié de femmes élues. Elle n'est pas praticable pour les conseils généraux.

Jusqu'alors nous avons tenté d'adapter la parité à nos institutions et nos modes de scrutin, sans les changer, et à l'image de l'adaptation des femmes à une organisation du travail qui les ignorait.

Il est temps désormais d'adapter les modes de scrutin à la parité.

Pour les élections législatives, nous proposons de diminuer le nombre de circonscriptions et de faire élire dans chaque circonscription un ticket mixte (ce système aurait de grands avantages pour les accords avec les partenaires). C'est un bon compromis entre proportionnelle et scrutin de circonscription.

Pour les élections sénatoriales, retour à la proportionnelle dans les départements à 3 sénateurs.

Pour les élections cantonales, mise en place de la proportionnelle départementale.

Pour accroître la place des femmes dans les exécutifs, nous proposons d'y instaurer la parité, ainsi que dans les EPCI.

Pour lutter contre le cumul des mandats, nous proposons d'intégrer dans les fonctions soumises à la loi sur le cumul, les présidences d'EPCI et de limiter les présidences de syndicats mixtes. Nous proposons de limiter la succession dans le temps d'un même mandat à 3. Et nous rappelons les engagements sur le statut de l' élu.

Laurence ROSSIGNOL

Secrétaire Nationale chargée des droits des femmes et de la parité

Paroles de candidates

« Il importe que l'assemblée nationale soit représentative de notre société dans sa diversité »

« J'ai été élevée par deux femmes : ma mère et ma grand mère qui m'ont inculqué le sens des valeurs d'humilité et d'engagement. (...) »

Je suis actuellement présidente de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Économiste, je suis l'auteur d'ouvrages sur le développement durable, la coopération Nord/Sud, les changements climatiques, la gouvernance participative, des thématiques beaucoup plus travaillées par des femmes, surtout lorsqu'elles n'étaient pas encore à la mode! J'ai pris la décision de m'engager en tant que candidate PS sur la 1^{ère} circonscription car d'abord j'aime ce territoire sur lequel je peux afficher un bilan de contribution à son développement. Je considère, comme Ségolène Royal, qu'il devient urgent dans notre pays d'avoir des élus, et notamment des élues, impliqué(e)s dans des actions réelles. Il importe que l'assemblée nationale soit représentative de notre société dans sa diversité. Il ne faut plus que la politique soit réservée à des hommes ni à des professionnels. »

Sylvie Faucheux, candidate socialiste aux élections législatives sur la 1^{ère} circonscription

« 2007, avec Ségolène ouvre le champ des possibles et donne la parole aux femmes. »

« Les femmes doivent prendre leur place dans l'espace politique. »

Après un engagement de militante syndicaliste dès le début de ma carrière professionnelle, est venu le temps de l'investissement dans le milieu associatif, en particulier au sein des parents d'élèves puisque je suis mère de 3 enfants. Toutes ces responsabilités, aussi minimes qu'elles soient, m'ont poussée à être encore plus active et à me lancer dans la vie politique au sein de la section Epône/Mézières.

Cette candidature aux élections législatives n'était pas préméditée. La volonté de notre parti de respecter la parité à juste titre, le désir d'être actrice de l'avenir de notre pays, le souhait de faire une politique sociale de proximité, ont été les éléments déterminants dans ma décision.

2007, avec Ségolène ouvre le champ des possibles et donne la parole aux femmes. »

Dominique Francesconi, candidate socialiste aux élections législatives sur la 9^{ème} circonscription

« L'engagement féminin apporte une contribution indispensable dans une démocratie qui ne peut se définir comme telle que si tous les acteurs sont représentés. »

« S'engager en politique en tant que femme, c'est vouloir apporter un regard et une pratique différente. C'est vouloir et pouvoir peser sur le cours des choses ; l'engagement féminin apporte une contribution indispensable dans une démocratie qui ne peut se définir comme telle que si tous les acteurs sont représentés. »

Il semble difficile de proposer et discuter de lois concernant les femmes en leur quasi absence, comme cela a été le cas pour la contraception et la loi sur l'avortement. Les femmes doivent être les actrices de leur propre devenir et apporter leurs contributions dans tous les domaines.

Soyons attentives afin que nos filles bénéficient des mêmes statuts que leurs alter ego masculins, pour cela nous avons encore à faire...L'impulsion est donnée et avec une femme présidente, la voie s'élargira. C'est un défi passionnant que nous relèverons quotidiennement. »

Véronique Fafin, candidate socialiste aux élections législatives sur la 2^{ème} circonscription

« Etre candidate aujourd'hui auprès de Ségolène Royal me donne beaucoup de force, je ressens son courage, sa force de conviction, sa solidarité avec nous toutes. »

« Je viens d'une famille socialiste, les discussions politiques autour de la table au moment des repas familiaux ont toujours fait partie de ma vie, et le Bassin Houiller où je suis née m'a très tôt permis de savoir ce que voulait dire classe sociale. »

Tout ce discours pratique de gauche qui m'a constituée, je l'ai retrouvé dans la démarche de Ségolène Royal : pas de solution venue de doctes analystes mais une analyse pratique et de bon sens. La réalité des choses, la vraie vie, la mienne, celle de tout habitant de ce pays, tout cela était dans son discours.

Avec la même formation que bien d'autres politiques, à savoir un passage par l'Ecole Nationale d'Administration, sept années auprès de Mitterrand, deux fois ministre, députée, présidente de région, certains lui déniaient la possibilité de prétendre à la candidature à l'élection présidentielle !

Jacques Myard : « une élection n'est pas un concours de beauté et ne se fait pas sur un joli minois » ! Veut-il dire que la politique est affaire sérieuse... destinée aux hommes ?

Ce langage archaïque est souvent utilisé par le député-maire sortant de la 5^e circonscription des Yvelines, adepte d'un langage aussi bien misogyne que guerrier (je sens comme une odeur de poudre...a-t-il déclaré récemment), réalité de l'UMP qui ne compte que 2 femmes députées sur 12 élus dans les Yvelines, et 367 députés sortants qui sont à 90% des hommes; pour lequel le ministre candidat a déclaré que pour chaque homme qui ne se représenterait pas, il y aurait une candidate femme ; elle n'est pas faite la parité à droite !

Etre femme candidate face à ce type d'homme, c'est s'exposer à ce type de réflexion; va-t-on parler de son « joli minois » à un candidat? C'est également se faire interpellé sur ses capacités à faire de la politique : ce n'est pas « un concours de beauté »... On n'est pas loin du « sois belle et tais-toi » !

Etre candidate aujourd'hui auprès de Ségolène Royal me donne beaucoup de force, je ressens son courage, sa force de conviction, sa solidarité avec nous toutes.

Beaucoup de solidarité également dans notre département : 7 candidates sur 12 candidats aux élections législatives, et même si la plupart de nos circonscriptions sont difficilement gagnables, il y a un élan, de la connivence, de la bonne humeur, des éclats de rire...

Et pourtant nous faisons de la politique, et nous y croyons à la possibilité de changement ! »

Michèle Vitrac Pouzoulet, candidate socialiste aux élections législatives sur la 5^{ème} circonscription

Dis, maman, c'est encore loin l'égalité ?

- Les femmes sont exclues de la vie politique en 1869.
- En 1870, Jeanne Deroin fait acte de candidature aux élections législatives, mais la presse tourne sa campagne en dérision.
- 1871 : l'éphémère Commune de Paris en 1871 reconnaît les droits politiques des femmes
- 1876 : Hubertine Auclair fonde le premier groupe suffragiste français : "le droit des femmes"
- 1903 : le 9 décembre, un vote unanime du Parlement rejette l'égalité politique
- 1914 : organisation d'un "vote blanc", sondage auprès des femmes sur leur désir de voter. Plus de 500 000 réponses favorables.
- 1919 : la Chambre des Députés se prononce en faveur de droits politiques pour les femmes, mais le Sénat bloque la mesure.
- 1920 : proposition de loi de Jules Guesde pour l'égalité civile et politique. Le Sénat la rejette en 1922.
- 1925 : tour de France suffragiste de Marthe Bray. La ville de Bobigny élit Marthe Tesson adjointe au maire le 18 mai, mais une loi de janvier 1926 enlève aux femmes toute responsabilité au sein des conseils municipaux
- 1934 : campagne de Louise Weiss pour le droit de vote des femmes
- 1936 : la Chambre des Députés se prononce de nouveau pour l'égalité politique entre les sexes, mais la loi ne peut aboutir. Le Front Populaire nomme cependant trois femmes sous-secrétaires d'état : Suzanne Lacore, Irène Joliot-Curie et Cécile Brunschvig.
- Le droit de vote est accordé aux femmes en France le **21 avril 1944** par le gouvernement provisoire de la république française, confirmé par l'ordonnance du 5 octobre, mais il ne sera utilisé que le 29 avril 1945 pour les élections municipales, puis en octobre pour les élections à l'Assemblée constituante. En Algérie (alors constituée de départements français), les femmes devront attendre 1956 ...
- 1947 : première femme ministre, Germaine Poinso-Chapuis. Pour retrouver une femme dans un gouvernement, il faudra attendre 1957. Pour retrouver une femme ministre, il faudra attendre Simone Veil en 1974.
- 1989 : Catherine Trautmann -(PS) devient la première femme maire d'une ville de plus de 100 000 habitants, Strasbourg.
- 1991 : Edith Cresson (PS) devient la première femme nommée premier ministre.
- En 1999, la constitution intègre le principe de parité, qui permet une loi sur l'égal accès aux fonctions politiques l'année suivante. La **loi du 6 juin 2000** sur la parité prévoit une parité totale pour les scrutins de liste (par tranche de six pour les élections municipales) et des sanctions financières aux élections législatives si le nombre de candidats d'un sexe dépasse de 2 % celui de l'autre.
Ces pénalités sur la dotation publique aux partis sont équivalentes, en pourcentage, à la moitié de l'écart constaté. En 2002, l'UMP fut l'organisation la moins paritaire (19,7 % de femmes), ce qui lui a valu une diminution de 30,4 % de sa dotation, soit 4,264 millions d'euros en 2004. Pour l'UDF, ses 19,9 % de candidates lui ont valu une pénalité de 30 % soit 667 075 euros. Le PS et le PRG (dont l'association de financement est commune) avaient 34,6 % de candidates et ont donc perdu 1,651 million (15,4 %). Avec 43,8 % de candidates, le PCF n'a vu ses crédits amputés lui que de 124 139 euros, soit 6,4 %.
- En 2005, la France figurait au 74e rang des pays pour la représentation des femmes au parlement (21e sur 25 en Europe). Concernant les maires de communes de plus de 3500 habitants, 6,7% sont des femmes.

**Mais avec Ségolène Royal, le 22 avril 2007
ce sera le printemps des femmes !**

"Si je suis en situation, les femmes sauront que leur temps est venu. Pour des raisons d'égalité et de justice, mais aussi, j'en suis convaincue, pour le plus grand bonheur des hommes."

(Propos tenus par Ségolène Royal lors du discours de Frangy-en-Bresse au mois d'Août 2006)

Petit exercice d'arithmétique prévisionnelle pour ceux qui trouvent que les choses se font d'elles-mêmes

Etant donné qu'il a fallu aux femmes députés 52 ans pour passer de 5,6 à 10,9 % (et encore, merci au score de 1997, car nous faisons du surplace depuis 1945 !), combien de temps leur faudra-t-il pour arriver à 50 % ?

Réponse : **390 ans !**

Mais il n'y a pas que la politique dans la vie !

Où en sommes-nous dans d'autres domaines ? Ça dépend si on regarde en haut ou en bas de l'échelle sociale. Il y a des domaines où nul ne dispute aux femmes une place privilégiée.

Combien de femmes patronnes dans les 100 entreprises françaises les plus importantes ?

2 %

Combien de femmes aux postes de direction dans les 200 entreprises françaises les plus importantes ?

4 %

Combien de femmes dans les conseils d'administration des 400 plus grandes entreprises françaises ?

2,9 %

À taille égale, les entreprises dirigées par des femmes obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne.

Combien de rectrices d'université ?

10,6 %

Combien d'institutrices ?

76,6 %

Combien de femmes parmi les RMIstes ?

61 %

Combien de femmes parmi les smicards ?

66 %

Combien de femmes à la tête des familles monoparentales (dont une sur trois vit au-dessous du seuil de pauvreté) ?

90 %

**Moralité : ceux et celles qui font le
procès des politiques n'ont pas pris
le temps de regarder ailleurs.**

« Dans la sphère du travail, dans notre vie familiale, dans notre vie intime, parfois même dans notre couple, l'égalité réelle n'est pas encore au rendez-vous »

Le temps des loisirs inégalement réparti entre le père et la mère après une naissance.

« Même si le père a le droit à un congé de paternité (auquel les deux tiers recourent) après une naissance depuis le 1^{er} janvier 2002, c'est le plus souvent la mère qui réduit ses loisirs pour s'occuper de l'enfant. Six mois après la naissance d'un enfant, 38% d'entre elles arrêtent la pratique d'une activité artistique contre 18% des pères. 9% des mères continuent à aller à la même fréquence au cinéma, voir des expositions ou des matchs, les pères sont 19%.

Le partage des tâches à la maison est encore loin d'être équitable même parmi les jeunes générations et malgré les discours sur le nouveau rôle des pères. L'inégalité touche des tâches de la vie quotidienne, mais bien au-delà, les domaines des loisirs, de la vie associative et de l'engagement militant et politique ».

28 novembre 2006, Observatoire des inégalités

Inutile de refaire la liste des conquêtes de l'émancipation des femmes ces cinquante dernières années. Nous conjugons un haut niveau d'emploi et une fécondité soutenue. Alors, de quoi se plaint-on ? Le temps ferait son œuvre....

Et bien non !

Entre celles et ceux qui ont peur d'une prochaine domination féminine au détriment des hommes (?), et celles et ceux qui dénoncent la confusion des rôles comme la perte de repères ou le déclin de l'autorité (?), la réalité appelle une autre réponse que la passivité ou l'aigreur.

L'emploi des femmes est un rempart contre la pauvreté.

Aujourd'hui en France 23% des enfants pauvres vivent dans une famille monoparentale dont à 90% le chef de famille est une femme, et 43% dans une famille nombreuse (plus de 3 enfants)

En France, le temps partiel a été un facteur de développement de l'activité féminine, mais il ne constitue pas un progrès pour autant : il est principalement utilisé comme une forme de gestion flexible de la main d'œuvre qui n'améliore en aucune façon la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui enferme les femmes dans des emplois mal payés, et qui conforte les stéréotypes en suggérant qu'il appartient aux femmes de réduire leur temps de travail pour s'occuper des enfants.

8 femmes sur 10 sont sur le marché du travail.

La division sexuelle des rôles revient à laisser aux femmes la plus grande partie des tâches domestiques et familiales. En dépit des évolutions, l'idée se maintient que la mère doit être la principale dispensatrice des soins aux jeunes enfants, et la fille des soins à ses parents âgés...

Aujourd'hui le temps domestique moyen de femmes vivant en couple est de 4 h 30 par jour. A l'arrivée d'un enfant, les pères réduisent 20 fois moins leur engagement professionnel que les mères, dont l'emploi du temps se rigidifie (rythmes de l'enfant, des institutions...)

Le bien être des parents et des enfants est un objectif : il exige des modes de gardes de qualité, avec des horaires adaptés. Les pères égaux restent encore minoritaires.

Face à la montée de l'emploi féminin les tâches familiales n'ont ni été partagées, ni déléguées à l'extérieur pour permettre aux deux parents un investissement professionnel identique et limiter la charge pesant sur les mères.

Un service public de la petite enfance

Alors, attendre que les mentalités changent ou les faire changer ? Un service public de la petite enfance

- Individualiser le congé parental, puisqu'on sait que les pères prennent des congés lorsque ceux-ci leur sont explicitement attribués, les rémunérer et leur donner une durée raisonnable, puisque les congés parentaux longs sont défavorables à l'activité des femmes.
- Sortir de la pénurie des modes de garde, et considérer que le développement de mode de garde de qualité est un facteur essentiel de la réduction des inégalités.

Les chiffres sont parlants : Il manque entre 680 000 et 900 000 places. Le fonds d'investissement mis en place en 2002 a permis de financer 70 000 places.... (10 fois moins que les besoins).

C'est vrai que si on veut que la garde des jeunes enfants ne soit ni un casse-tête, ni un brise-carrière pour les mères, il faut mettre de l'argent, beaucoup d'argent sur la table (1, 65% du PIB, actuellement 2,7% du PIB au Danemark) qu'il convient de considérer comme un investissement.

A lire pour compléter votre information

- Dominique Méda et Hélène Périvier, Le deuxième âge de l'émancipation, La société, les femmes et l'emploi, Seuil, 2007
- Le rapport d'Amnesty international, Autrement, 2006
- Alain Touraine, Le monde des femmes, Fayard, 2006
- Dominique Méda, Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles, Flammarion, 2001
- Temps des villes, rapport de M. Edmond Hervé, député-maire de Rennes, remis le 19 juin 2001 au ministre délégué à la ville et au secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle (<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rapporttempsdesvilles.pdf>)
- Femmes et Hommes - Regards sur la parité - rapport Insee 2004 : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/femmes_et_hommes.asp
- Guy Bechtel, Les quatre femmes de Dieu, la putain, la sorcière, la sainte et Bécassine, Pocket, 2003 (pour la compréhension de notre inconscient collectif...)

Vivre au féminin dans les quartiers Politique de la ville

Les 4, 7 millions d'habitantes et d'habitants des 751 zones urbaines sensibles (ZUS) cumulent un certain nombre d'inégalités que la ségrégation urbaine contribue à renforcer.

Les jeunes filles et les femmes habitant dans les quartiers de la politique de la ville, qu'elles soient françaises, françaises d'origine étrangère ou immigrées, font face à des discriminations sexistes, racistes et culturelles. La particularité est que s'ajoutent à ces discriminations, celles qu'elles subissent au titre de leur lieu d'habitation.

Elles subissent plus qu'ailleurs la violence et la dégradation des rapports homme/femme, présentant ainsi à la société le miroir grossissant. La médiatisation forte et récente du combat d'associations de femmes, comme le mouvement « ni putes, ni soumises », a permis une prise de conscience féministe tant par ces femmes et jeunes filles que par l'ensemble de la société de participer à la construction d'autres rapports sociaux dans les cités, qui passe :

- D'une part par la facilitation de l'accès de toutes aux droits et à l'information sur leurs droits : droit à la tranquillité, droit à la formation, à l'emploi,
- D'autre part par la conscience de toutes et tous des représentations hâtives et globalisantes, et l'enfermement dans des traditions, des stéréotypes et des statuts qui les résument : victime de violences, jeune fille sérieuse, mère confinée à la sphère domestique et sur qui repose l'éducation des enfants, etc...

Une plus grande vulnérabilité

Les structures familiales sont caractérisées par la place importante des familles nombreuses et des familles monoparentales qui se distinguent par plusieurs traits souvent associés à une plus grande vulnérabilité :

- elles ont en moyenne un nombre plus élevé d'enfants à charge (6,5 % de ménages de 6 personnes et plus contre 2,4% en France métropolitaine), et le responsable de famille est souvent plus jeune : dans 16% des cas il a moins de trente ans alors que la proportion est de 12% sur l'ensemble des villes,
- dans près de 9 familles sur 10 en ZUS, l'adulte est une femme et la moitié d'entre elles n'ont pas d'emploi.
- Parmi les enfants de 15 ans vivant en ZUS, en 1999 23% vivent dans une famille monoparentale contre 16% en 1990 ; Pour les jeunes de 15 à 24 ans, le foyer est monoparental dans 30% des cas.

Un taux de chômage deux fois plus important

Dans les quartiers classés en zone urbaine sensible, le chômage est deux fois plus important que sur le reste du territoire national (25,4%) et touche prioritairement les femmes. Appréhendée sur l'ensemble de la population active (15-55 ans), la participation des habitants des ZUS à la vie économique, telle que les recensements peuvent la mesurer, paraît en retrait par rapport aux comportements des autres urbains, mais l'écart est particulièrement de grande ampleur pour les femmes dont les taux d'activités dans les ZUS restent constants sur la décennie 1990-1999 (60,6 %).

L'« effet quartier »

D'autre part, l'effet « quartier » confère aux habitants des ZUS un « handicap » qui majore en moyenne de près de 10% le temps qui leur sera nécessaire pour sortir du chômage par rapport à un autre demandeur d'emploi présentant les mêmes caractéristiques, l'adresse du chômeur plus encore que son origine (16,5 % de personnes étrangères) constituant à elle seule un signe négatif aux yeux des employeurs.

Un déficit en formation

Parmi les causes du chômage, le déficit en formation est un facteur important : la proportion de non diplômé est 1,8 fois plus élevé en ZUS, de même l'éloignement géographique des pôles d'emploi et l'absence de moyens de transports. Ces déficits d'autonomie sont d'autant plus pesants que les emplois proposés aux bas niveaux de qualification peuvent avoir des amplitudes horaires importantes et poser le problème de la garde des enfants à des horaires inadaptés à la norme.

La parité au boulot ? Peut mieux faire ...

Le conseil économique et social a présenté le 28 février dernier, le rapport Bourven sur « la place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité ». Affligeant !

(<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022606.pdf>)

Les femmes représentent 46% de la population active, mais 17% seulement des postes de direction. De plus, lorsqu'elles atteignent des postes de haut niveau, c'est dans les services transversaux comme les ressources humaines ou la communication.

Mais on s'en doutait un petit peu...

Déjà, en 1999, dans un rapport à l'Assemblée, Catherine Genisson concluait que les femmes gagnent, à poste équivalent, 27% de moins que les hommes.

Les statistiques de l'INSEE relevaient à l'époque comme un malaise :

- 31,7% des femmes occupent un emploi partiel (contre 5,5% pour les hommes)
- 13,6% sont au chômage (contre 10,2%)
- il y a 2,5 fois plus de smicardes que de smicards
- sur les 2300 plus grosses entreprises, il y a 100 femmes n°1 ou 2 (4,3% - Rapport Cotta- septembre 2000).

Comment expliquer de telles différences, en dehors d'un machisme crasse qui n'est plus de saison ? Enfin, en principe.

L'éducation ? Les schémas de carrières sexués ? Les filières du bac général STI sont sous représentées en filles, qui occupent presque toutes les places en Economie et Social. Et les emplois « éducation/santé/action sociale » sont tenus à 71,8% par des femmes (Insee 2002).

Le rapport Bourven avance quelques explications : La représentation sexuée des métiers, les stéréotypes persistants sur les mères, et des pratiques organisationnelles qui pénalisent les femmes prétendument moins disponibles. Mais aussi les stratégies des femmes elles-mêmes, des choix de fonction plutôt que de pouvoir, et aussi le souci d'équilibrer vie professionnelle et familiale.

L'explication est probablement tout simplement politique : la société est organisée principalement par des hommes (voir la proportion des élus !), plus soucieux de questions macro-économiques que du vécu des Français...

Dans un pays où il faut réserver sa place en crèche avant d'entamer les préliminaires, dans un pays où la femme vit deux journées en une, on avait bien besoin d'une candidate qui soit consciente de ces données, pour pouvoir ré organiser notre société avec plus d'égalité et de parité !

Droit des femmes, parlons en dans nos banlieues ...

Le 8 mars, la journée de la femme ? Pas pour toutes les femmes et bien sûr pas pour les femmes musulmanes En Afghanistan, en Algérie en Iran et dans d'autres pays régis par la loi islamique, « la charia », les femmes sont de plus en plus menacées, elles sont la première cible des fondamentalistes, des fanatiques, elles sont tuées, torturées, violées, lapidées, égorgées ... Dans d'autres pays comme le Maroc, l'Algérie, elles sont mineures toute leur vie, vivant sous la domination des pères, des frères, des maris ... elles ne peuvent pas sortir, elles ne peuvent pas vivre normalement, elles subissent les coups des mâles de la maison, l'humiliation des uns et des autres...et surtout le code de la famille qui régit leurs vies, ce code que beaucoup d'entre elles dénoncent et jugent comme un retour en arrière dans une société patriarcale et obscurantiste. Quand une femme décide d'assumer sa liberté, son indépendance, elle est alors taxée de fille facile ou de pute, si elle est mariée elle est répudiée par le mari et traitée comme telle par sa propre famille, parce qu'elle est jugée trop indépendante ou « francisée »... Comment faire pour ne pas céder et craquer ...

En France aussi, avec la montée de l'obscurantisme, la situation se dégrade dans ces banlieues sous la pression des religieux de tous les bords.

Dans nos banlieues les femmes sont certes victimes de racisme, mais aussi victime de cette l'idéologie patriarcale. Depuis les années 90 et l'arrivée des fondamentalistes dans les pays occidentaux, comme la France, la contamination par les idées obscurantistes, par le repli communautaire, par le retour à l'ordre moral ravage nos banlieues, la mixité des espaces publics se réduit à une peau de chagrin, la recrudescence des mariages religieux, du chantage fait aux jeunes filles, de plus en plus la surveillance des filles et des femmes par les caïds des quartiers et les extrémistes de tous bords, mais aussi par le père, le frère, le cousin ou le voisin ... les mariages sont souvent arrangés, les viols de certaines sont souvent légalisés et acceptés par tous, les tournantes, la polygamie -cette pratique archaïque - le retour de l'excision qu'on avait oubliée (et la plupart du temps maintenant illégale dans le pays d'origine), sont des réalités passées sous silence ... mais de ces violences les femmes et les jeunes filles qui vivent dans nos quartiers en paient le prix fort !

Nous avons vu nos mères souffrir de tout cela, mais nous comptons sur la République, et voilà que les femmes immigrées ou issues de l'immigration qui vivent sur notre sol se voient appliquer malheureusement souvent par des tribunaux en France des décisions et des législations de leurs pays d'origines en matières de divorces, de gardes d'enfants, d'héritages, ou autres ... beaucoup de nos concitoyennes subissent cette injustice, et chaque année de plus en plus de femmes se retrouvent dans une situation inacceptable ! .

Des décisions de nos tribunaux républicains iniques

Partir au pays pour des vacances bien préparées, sans se douter de quoi que se soit, avec mari et enfants et se retrouver répudiées dans leur pays d'origine ... car le mari souvent âgé a décidé de se remarier pour avoir une petite jeunette et n'a qu'à se présenter au tribunal du pays pour que sa femme répudiée ! Pour celles qui ont de la chance, elle se débrouillent pour rentrer en France, le mari n'a plus qu'à faire valider cette décision par nos tribunaux républicains, l'épouse se retrouve sans rien et surtout elle ne comprend rien à ce qu'il lui arrive, commence alors le parcours du combattant .

Ces décisions mettent les femmes dans une situation de non droit : elles perdent souvent leur carte de séjour, elles perdent leur logement, elles perdent aussi la garde de leurs enfants car

les tribunaux français confient généralement celle-ci au père dans le pays d'origine. Beaucoup de ces femmes ne peuvent pas non plus se remarier, ou vivre avec quelqu'un, la peur de l'ex mari, de la pression religieuse, de la communauté, la peur aussi du qu'en-dira-t-on etc.... heureusement beaucoup de ces femmes gardent espoir de revivre un jour normalement, elles se battent pour retrouver leurs enfants et surtout vivre leur vie amoureuse comme toutes les autres femmes, elles gardent un espoir parce qu'elles croient à la liberté, à légalité et surtout aux lois de notre pays.

Des pratiques interdites mais tolérées

Une autre injustice subie par les femmes - la polygamie : cette pratique officiellement interdite dans le pays des droits de l'homme, est non seulement tolérée mais bel et bien acceptée par les autorités en France, qui, au nom du respect des cultures, mettent les femmes dans des conditions d'esclaves. Quelle démagogie quand on explique que certaines municipalités aident ces femmes en leur trouvant des appartements côte à côte ! En fait ces femmes vivent dans la dépendance et la soumission et dans la terreur d'un nouveau mariage du mari bien sûr, elles craignent pour leurs droits vis-à-vis de leurs enfants, elles ont peur. Toutes les naissances sont déclarées au nom de la première épouse, ce qui les met dans une situation d'échec vis-à-vis de leurs enfants, on nie leurs droits, mais aussi les droits des enfants, le chantage et la pression sont monnaie courante, du coup elles se taisent. De plus en plus, elles acceptent ces situations, et deviennent des bonnes à tout faire à la maison, au service de « Monsieur », sans parler des menaces du retour vers le pays ou la confiscation des papiers et des documents administratifs ... La république doit donc permettre de protéger celles qui souhaitent partir et prendre leur indépendance.

Le droit au séjour ! Comme vous le savez, c'est encore une injustice passée sous silence que subissent les femmes dans nos banlieues : seule la première épouse a droit aux papiers en règle, les autres n'ont aucune existence légale, beaucoup d'entre elles demandent de décohabiter avec leurs mari, mais les autorités ne se précipitent pas pour les aider ou rarement, même nos élus de gauche ne font rien ou presque.

Notre candidate à l'élection présidentielle est un grand espoir pour nous toutes.

J'espère que ces injustices, comme d'autres, seront enraillées par le prochain gouvernement et surtout qu'il ne laissera pas ces femmes seules face à leur destin. J'espère aussi et je crois sincèrement qu'une femme à la tête de notre pays pourrait changer beaucoup de choses, et défendre les droits fondamentaux sans complaisance. Notre candidate à l'élection présidentielle est un grand espoir pour nous toutes. Depuis des années les réseaux féministes se battent pour que les femmes immigrées ou issues de l'immigration puissent obtenir un statut autonome et surtout un titre de séjour indépendant de celui de leur mari.

C'est un triste tableau que j'ai retracé là, mais j'espère que la nouvelle génération et surtout les jeunes filles de nos quartiers et d'ailleurs pourront un jour casser les tabous. Je les vois tous les jours souffrir de toute cette pression sociale et familiale, mais elles luttent, elles investissent et elles occupent les espaces publics ! Je les vois aussi dénoncer cette maltraitance, cette polygamie qu'elles ne supportent plus, ces mariages forcés et arrangés qu'elles n'acceptent plus, les excisions...

Nous devons réagir toutes, voilà notre tâche pour aider ces femmes à porter haut et fort les valeurs de notre république, les femmes des quartiers et d'ailleurs ont besoin de nous pour la reconquête de la liberté, vers l'égalité et la fraternité, seul chemin qui permette la laïcité et la mixité.

Nous célébrons la journée de la femme le 8 mars, je souhaite que l'avenir soit plus juste, plus laïque, plus fraternel et surtout combatif pour nous les femmes issues de l'immigration, le chemin est très long, il reste beaucoup de conquêtes à gagner et surtout à arracher. C'est nous les femmes qui pouvons changer les mentalités nous sommes capables de nous élever contre toutes les formes de discrimination, nous ne voulons plus que nos filles et nos petites filles subissent les mêmes pratiques archaïques, mais qu'elles soient les Mariannes de demain.

Hayet

Améliorer la loi sur les violences conjugales

Encore une loi ? Et la première que fera voter Ségolène Royal ! Oui, mais pas des mesures techniques : une grande loi.

Une femme sur dix est victime de violences conjugales. Tous les 3 jours, une femme en France meurt des coups de son compagnon (ou ex compagnon). Ce n'est pas un fait divers, un 'crime passionnel' qui ne regarde que la sphère privée : c'est une fait de société !

On sait que seulement 23% de femmes portent plainte pour violences conjugales.

Dans les Yvelines :

- **en 2005, le Parquet avait recensé 929 plaintes. Celles ci interviennent après 6 ou 7 dépôts de main courante. 116 poursuites seulement ont été diligentées.**
- **En 2006, les permanences du Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) dans les villes du département ont reçu 1 000 femmes victimes de violences (ce ne sont pas forcément celles qui ont porté plainte) de tous milieux socio-économiques et culturels.**

La loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs a été votée par le Parlement le 4 avril 2006 (JO n° 81 du 5 avril 2006), mais ses décrets d'applications restent parcellaires. Alors ça servait à quoi, sauf à « communiquer », démagogiquement.

Et pourtant, les hommes et les femmes de progrès, féministes, ont eu plusieurs raisons de se réjouir de cette loi.

D'abord, il faut rappeler qu'elle est issue de deux propositions de loi d'origine sénatoriale : celle présentée par Roland Courteau et les membres du groupe socialiste, et celle de Nicole Borvo et les membres du groupe communiste républicain et citoyen. Reprise par le Gouvernement elle a fait l'objet d'un vote unanime des deux chambres.

Même si l'appareil répressif à l'égard des auteurs de violences ne va pas aussi loin qu'en Espagne, par exemple, cette loi comprend de grandes avancées, dont celle de porter de 15 à 18 ans l'âge légal de mariage des femmes, comme pour les hommes, et celle introduisant par un amendement de Robert Badinter la notion de « respect » dans le code civil pour mieux dénoncer le viol entre époux.

Pourtant, si cette loi est un réel progrès, les amendements socialistes qui visaient à accompagner la répression d'un volet « prévention », y compris pour les auteurs de violences, n'ont pas été retenus :

- la formation des professionnels - agents d'état civil, policiers, médecins, travailleurs sociaux...-,
- le recours immédiat à l'aide juridictionnelle d'urgence pour les victimes (en gros quand une femme arrive – enfin - à porter plainte, si elle est démunie, elle devra attendre cette aide pour être soutenue financièrement, ce qui ajoute à sa détresse une violence institutionnelle qui ne peut que l'accabler plus encore).

Choquant aussi, le fait que le gouvernement ne voulant pas se donner les moyens de développer des centres d'accueil et d'hébergement, proposition est faite que les femmes et leurs enfants victimes de violences soient accueillies dans des familles d'accueil (on ne sait rien sur la formation que recevront ces familles), ce qui ressemble plus à une mise sous tutelle et une infantilisation qu'à une volonté d'aider les victimes à reconquérir leur autonomie.

Enfin, la proposition de recours à la médiation pénale (médiation entre la victime et l'auteur après une plainte en vue d'un classement sans suite) nous paraît, dans ce cas précis, totalement inacceptable, et révèle une grande méconnaissance de l'état de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les victimes, comme des pressions de leur entourage.

Oui, il nous faut donc une grande loi, une loi intégrale contre la violence de genre.

Parce que la femme n'est pas un objet, qu'elle n'appartient à personne qu'à elle-même, que personne - homme comme femme - n'est propriétaire de personne. Il y a aussi des hommes battus. Certes. Et alors, en quoi une loi sur les violences conjugales ne protégerait-elle pas les hommes aussi.

Parce que le foyer doit être un lieu protecteur, parce que les enfants spectateurs, adultes de demain ont le droit d'apprendre que la violence est l'expression de la domination et de la frustration, et que des rapports normaux sont des rapports de respect de l'autre.

Cet état de fait auquel, au delà des valeurs humaines, la société paie un lourd tribut culturel, éducatif, social et économique, demande une prise de conscience collective.

Égalité professionnelle, retraites: à l'UMP il y a loin du discours aux actes

Égalité professionnelle :

Paradoxalement, le travail des femmes est devenu une préoccupation digne de figurer dans le texte du projet de la droite, qui avance ainsi de grands principes sur la « sévérité à l'égard des discriminations », la « suppression de certains préjugés », et évoque à plusieurs reprises la « liberté » que doivent avoir les femmes de mener une vie professionnelle.

Or il suffit de lire dans le détail les propositions contenues dans le projet de l'UMP pour comprendre que sous couvert de liberté la droite est dans la continuité de la politique menée depuis 2002 en la matière, fondée sur la dérégulation sociale et territoriale, et un désengagement tendanciel de l'Etat des missions de solidarité et de cohésion sociale.

Il est bon de rappeler à ce sujet que la loi du 9 mai 2001, votée par la gauche, alors que la droite s'était abstenue, reste en grande partie inappliquée faute de moyens. Elle

est contraignante et doit permettre d'atteindre cet objectif de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Or aujourd'hui, seulement un tiers des entreprises ont entamé des négociations sur ce sujet.

De plus sur le terrain, la réalité est celle d'un désengagement budgétaire massif de l'Etat : [baisse en 2004 des crédits accordés à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes](#) tous ministères confondus (21 millions d'euros contre 41 millions en 2003), baisse des crédits dans le cadre du budget emploi de 6 %. En outre, l'Etat ne donne pas aux acteurs institutionnels les moyens de soutenir une politique d'égalité : rappelons qu'il existe [des régions privées de délégations à l'égalité entre hommes et femmes](#) et que l'Etat coupe les [crédits des associations](#) qui ont pour mission d'accompagner les politiques d'égalité sur le terrain.

Le récent changement d'attitude du gouvernement à ce sujet, sous forme de politique incitative (les fameux labels égalités accordés aux entreprises qui s'engagent à prendre en compte le critère de l'égalité hommes/femmes dans leurs politiques salariales et de recrutement), a été en grande partie impulsé sous l'influence du MEDEF. Celui-ci craint en effet une pénurie de main-d'œuvre pour le futur, mais [refuse obstinément toute mesure contraignante](#). Le dernier texte de la droite sur l'égalité professionnelle (mars 2005) est plus un constat qu'une explication des inégalités professionnelles et il ne contient pas de moyens d'actions. Il a eu en plus pour effet de casser la dynamique de l'accord interprofessionnel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 1er mars 2004, qui s'appuyait sur un engagement des organisations syndicales à s'impliquer dans la mise en œuvre de la loi de 2001 sur l'égalité professionnelle.

De plus la négociation salariale ne peut pas être déconnectée de la situation du marché de l'emploi, et de la [précarisation accrue rencontrée par les femmes](#). Un nombre grandissant de femmes qui travaillent connaissent des situations de plus en plus précaires ; le [temps partiel subi](#) en est une des causes principales. Rappelons que la loi dite de Cohésion Sociale a de plus organisé la dérégulation des modalités de recours et d'organisation du travail à temps partiel dans les entreprises.

En outre pas un mot n'est dit dans le projet de l'UMP sur les racines de la précarité économique des femmes : elles sont [61 % des bénéficiaires du RMI](#) (revenu minimum d'insertion), [98 % des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé](#). En outre, les femmes sont majoritaires dans les contrats atypiques, CDD et "contrats aidés".

En 2005, 16 % des actifs occupés sont à temps partiel, mais les femmes forment 83 % du contingent des salariés à temps partiel ! Or, ce temps partiel est très largement "subi", et non "choisi", et quand il est dit choisi, c'est souvent pour des raisons familiales. En 2003, c'est plus de 878 000 femmes qui subissaient un temps partiel. Quant au « [Contrat Nouvelle Embauche](#) », il constitue une remise en cause majeure des droits de millions de salariés employés dans les entreprises de moins de 20 salariés, là où il y a le plus de CDD et de personnes à temps partiel... et donc beaucoup de femmes. Avec ce contrat « nouveau type », l'employeur peut, pendant une période de 2 ans, licencier sans préavis, sans aucune procédure. En apportant plus de « souplesse » à l'employeur, il ne fait qu'aggraver la précarité et la vulnérabilité des salariés. Or, les femmes sont déjà les plus nombreuses parmi les travailleurs pauvres et précaires, Loin d'inciter les employeurs à augmenter les bas salaires, les exonérations des cotisations patronales accordées pour les salaires au SMIC auront un effet contraire... Or, ce sont justement les femmes qui sont en plus grand nombre au SMIC ou avec un salaire partiel. Si les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail en tant que salariées à partir du début des années 60, cela s'est fait au prix du développement important, pour elles notamment,

de statuts précaires, de temps partiels qui tendent à devenir la règle de leur embauche, bref du sous-emploi, des sous-salaires, de la précarité, voire de la pauvreté !

Le fameux « [plafond de verre](#) » ne bloque pas seulement les femmes à l'accès des postes les plus élevés, il est visible dès qu'un déroulement de carrière est possible. Difficile de ne pas y voir l'effet des responsabilités familiales qui reposent toujours largement sur les femmes. Dilués dans les revenus des ménages, les [bas salaires des femmes](#) passent inaperçus. Dans les bas salaires, nous avons un large effet des temps partiels. Tout cela explique que 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes.

Inégalités face à la retraite :

Le projet de l'UMP semble découvrir les profondes [inégalités entre hommes et femmes devant les retraites](#) et promet de prendre en compte les années consacrées à leur famille par les mères de famille nombreuses ; Or la loi Fillon n'a fait que répercuter le phénomène d'amplification à la retraite des inégalités professionnelles entre hommes et femmes : [parmi les retraitées pauvres \(moins que le minimum vieillesse\), 8 sur 10 sont des femmes !. Avec la loi Fillon, c'est une nouvelle perte de 25 % à rajouter dès l'horizon 2020/2025](#). Les femmes, plus concernées par les temps partiels, seront les « nouveaux pauvres » de la retraite. Le comble de l'injustice se trouve dans [le système de décote](#) qui, dans son principe, pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes. Il touche particulièrement les femmes ; la majorité des salariées qui pouvaient prétendre au rachat de leurs années d'étude ou de recherche d'emploi sont rejetées du système, car [la loi Fillon exige un certain nombre d'années cotisées. Les bonifications pour enfants, celles du chômage sont en partie exclues, les périodes de maladie et de maternité prises en compte pour un an seulement](#). On voit aisément que très peu de femmes vont en bénéficier, à peine 15 % selon la Cnavts (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse).

Enfin on peut s'interroger sur la cohérence d'un projet qui proclame le droit des femmes au travail et dans un même temps ne valorise, au moment de la retraite, que les femmes ayant cessé de travailler.

Prise en charge de la dépendance :

L'UMP a un objectif récurrent : soulager la collectivité, les services publics d'une prise en charge qualifiée et solidaire de la dépendance pour [en transférer la responsabilité sur les familles](#), ce qui revient à dire les femmes. Ainsi, après avoir déploré le déficit de prise en charge des enfants de moins de trois ans, la droite se prononce rigoureusement [contre la création d'un service public de la petite enfance](#) (pourtant défendu par beaucoup d'acteurs de ce secteur), qu'elle qualifie de « dirigiste ». Elle prône au contraire l'attribution d'une « [allocation unique](#) », qui pourrait, faute de place en crèche ou d'aide à domicile, « gratifier un des deux parents qui cesserait son activité ». L'UMP préconise aussi la création de « microstructure d'accueil privées », et propose de [simplifier le recrutement de personnel](#), en ouvrant automatiquement « le statut d'assistante maternelle aux mères de familles nombreuses » ! Même logique concernant les personnes âgées : l'UMP entend créer un « [congé de solidarité familiale](#) rémunéré », pour qu'elles soient prises en charge par un membre de la famille qui cesse de travailler.

Est-il utile de rappeler les difficultés que rencontrent les femmes à retrouver un emploi après une cessation d'activité pour raison familiale ?

L'extension en 1994 de l'allocation parentale d'éducation APE aux parents de deux enfants a eu un impact significatif

sur la sortie d'activité des femmes de 25 à 44 ans. Dans les trois ans qui ont suivi, le taux d'activité des femmes concernées par cette mesure a chuté de 15 points passant de 70 à 55 %. **Une fois sur deux, ces femmes ne retrouvent pas de travail à la fin de l'APE.** Le congé parental renforce en plus les inégalités entre hommes et femmes. Il faut supprimer les dispositifs familiaux qui incitent les femmes à se retirer du marché du travail comme l'APE, remplacé aujourd'hui par la prestation d'accueil du jeune enfant Paje, tout aussi néfaste à l'activité des femmes et à leur carrière professionnelle.

La seule annonce concernant la promesse de création effective de places en crèche, issue du « Plan petite enfance » qui date de quelques semaines seulement, en plus d'être très insuffisant (**40000 places sur 5 ans, quand il en faudrait au moins dix fois plus pour commencer à combler des besoins**), n'est absolument pas financé : **le budget de la CNAF va être revu à la baisse**, ceux des municipalités et départements sont exsangues ! Aucune création de postes n'est annoncée, alors que la pénurie de personnel qualifié fait déjà reculer l'accueil en crèche. Face à la baisse de moyens attribués à la CNAF, la création et surtout le fonctionnement des services d'accueil seront renvoyés aux collectivités locales, qui pour beaucoup ne pourront pas l'assurer. **Une inégalité territoriale viendra donc s'ajouter aux inégalités sociales.**

Cerise sur le gâteau, l'invention du « droit opposable à une solution de garde pour chaque enfant » est une pure provocation à l'égard des parents et des collectivités locales, dont les besoins de financements en équipement non comblés par la puissance publique pourraient prétendument être réclamés dans quelques années. Ainsi l'UMP assume le **désengagement de l'Etat en matière d'équipements collectifs**, tout en promettant un remboursement aux administrés dont l'enfant n'aura pas été accueilli dans une structure de garde. Cette ingénieuse idée, inventée par Nicolas Sarkozy, constitue un engagement de plus non financé. Où est la rupture ?

Quant aux propositions du projet de l'UMP concernant le congé maternité, elles apparaissent là aussi décalées de la réalité des besoins, voire néfastes.

Ainsi le **congé de maternité** pourrait être **réduit jusqu'à deux semaines avant l'accouchement**, sous prétexte de souplesse et de liberté individuelle. En réalité la concrétisation de cette annonce aboutirait à de potentielles contraintes et pressions professionnelles à l'encontre des femmes à une période de la grossesse cruciale pour leur santé. De plus, l'allongement induit du congé post natal signifie trop souvent une reprise de carrière plus difficile et une incitation masquée des femmes à rester plus longtemps à la maison.

On est loin d'une véritable réforme du congé maternité, qui pourtant fait l'objet d'un véritable consensus : au lieu des 16 semaines actuelles en France, **le Parlement européen préconise au moins 20 semaines, et la plupart des syndicats et associations familiales revendiquent un congé de 24 semaines, comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe.**

Face à un besoin croissant de solidarité et d'égalité, la Droite répond en renvoyant aux seules femmes la responsabilité d'une carence collective dans la gestion de la dépendance, aux dépens encore une fois de leur autonomie économique et de leur ascension sociale.

Ça va mal, ne changeons rien

par Dominique Méda

Le Conseil d'analyse stratégique et Valérie Pécresse viennent de rendre publics deux rapports, consacrés l'un au service public de la petite enfance, l'autre aux congés parentaux. Leur

philosophie pourrait être résumée ainsi : "Ça va mal, surtout ne changeons rien."

Le message principal, bien que parfois brouillé, apparaît pourtant clairement à ceux qui veulent bien lire entre les lignes : la prise en charge des jeunes enfants, qui incombe encore principalement aux mères, continue, en l'absence d'un développement normal des modes d'accueil et de garde, à pénaliser lourdement l'accès des femmes à l'emploi, la qualité de leur travail et leur maintien en poste. Dès lors, on pourrait s'attendre que ces analyses fouillées aboutissent à quelques propositions susceptibles de nous sortir de cette situation.

Si, comme tous les spécialistes le savent, le choix des parents entre travail et garde des enfants à la maison n'est pas libre, mais bien contraint par l'absence de structures d'accueil et la non-compatibilité des horaires de travail et des contraintes familiales, si la présence des femmes dans l'emploi est entravée par l'arrivée d'un enfant, si l'existence d'allocations désincitatives à l'activité féminine contribue à retirer les femmes les moins diplômées du marché du travail, alors mettons en œuvre les mesures qui nous permettront de développer l'emploi des femmes !

Mais non ! Curieusement, ces rapports commandés par Dominique de Villepin nous appellent, malgré ce constat fort clair, à ne pas bouger. Pourquoi ? La chose n'est pas dite clairement, mais la même rengaine est connue : la mise en place d'un ambitieux programme de développement de la garde des jeunes enfants serait trop chère. Ce serait même "irréaliste". L'emploi des femmes, dont on sait qu'il constitue non seulement une mesure de justice mais aussi le seul moyen de protéger les femmes des séparations, de lutter contre la pauvreté des enfants, de continuer à financer de hauts niveaux de protection sociale et d'avoir de forts taux de fécondité, serait trop coûteux. C'est le message désespérant de ces rapports : oui l'emploi des femmes est nécessaire, oui l'emploi des femmes est entravé, oui la société consent un énorme gâchis, mais nous ne pouvons rien y faire.

On peut formuler la conclusion exactement inverse. Si l'emploi des femmes est une nécessité absolue, nous devons nous donner les moyens de le soutenir. Si le libre choix n'est pas assuré, nous devons mettre en place les conditions de son existence. Si l'emploi féminin est pénalisé par la pénurie des modes d'accueil, c'est une ardente obligation de prévoir leur mise en place. Si les femmes peu diplômées sont incitées à se retirer du marché du travail et retrouvent, après plusieurs années d'absence, quand elles en retrouvent de l'emploi, des conditions de travail plus dégradées, c'est un devoir de remplacer ces dispositifs publics par des mesures moins néfastes pour l'emploi. Même la très sérieuse OCDE nous y invite, indiquant que, si l'on consacrait à l'accueil de nos enfants les sommes qu'y consacre le Danemark, les 13 points d'écart de taux d'activité entre hommes et femmes seraient bientôt comblés, et la croissance potentielle augmentée.

Oui, de telles mesures sont coûteuses. Si l'on voulait trouver une solution d'accueil pour tous les enfants de 0 à 3 ans, il nous faudrait mettre plusieurs milliards sur la table. Mais ce chiffre est à normes inchangées : on peut sans doute revoir celles-ci. De plus, ce programme peut être étalé sur plusieurs années. Enfin et surtout, il constitue un véritable investissement dans l'avenir dont les retombées en termes de salaires féminins, mais aussi de cotisations sociales et d'impôts donc de recettes publiques, et de croissance, doivent être prises en considération.

Si nous dépensons pour l'accueil et la garde des enfants de 0 à 6 ans 1,3 % de notre PIB, le Danemark y consacre

2,7 % ! Mais il s'agit d'une organisation différente : au Danemark, toutes les sommes sont consacrées au financement d'un vaste service d'accueil, performant, attentif aux besoins individuels des enfants, instrument majeur au service de l'égalité des chances. En France, nous dépensons d'énormes sommes pour nos politiques familiales, dont seule une petite partie est consacrée à la garde des enfants. Au Danemark, les taux d'emploi féminin sont les plus hauts du monde et la société s'est organisée pour permettre aux parents, pères et mères, de travailler et de consacrer du temps à leurs enfants.

En France, notre réussite en matière de fécondité, bienfait public, est payée par le sous-emploi et la sous-valorisation des femmes dans le monde professionnel. Cette situation est injuste, mais elle est aussi, cela crève les yeux, économiquement inefficace. Quand nous décidons-nous à sauter le pas et à transformer notre Etat en Etat social actif capable de faire des calculs à long terme et d'investir dans l'avenir ?

Article paru dans Le Monde du 21.02.07

La parité : champ ministériel dévasté

En cette fin de quinquennat Chirac, on recherche une disparue : la parité femmes-hommes.

Les cinq années précédentes de cohabitation avaient vu l'évolution fulgurante voulue par Lionel Jospin et son équipe. C'est déjà parce que Lionel avait l'objectif de parité pour le Parti socialiste, que la dissolution aventureuse de 1997 avait permis l'élection de députées socialistes plus nombreuses.

Une fois chef du gouvernement, il imposait dès 1998 une révision de la Constitution, pour en finir avec l'obstruction du Conseil constitutionnel : "l'égal accès des femmes et des hommes. Puis le vote des lois électorales "de parité" : 6 juin 2000, date de référence.

Aboutissement spectaculaire de ces premières étapes : 33 % de conseillères municipales en 2001 et même 47,5% dans les villes de plus de 3 500 habitants. Résultat équivalent pour les élections européennes et régionales en 2004.

Au bilan les chiffres parlent : en 10 ans ils ont doublé – même pour les députées (12 % au lieu de 6), les maires et CG (11 % au lieu de 5).

On a toujours parlé de "marche vers" la parité, sachant qu'il y avait encore des réserves. L'Observatoire de la parité les soulignait, et faisait des propositions.

Mais depuis 2002, la page est tournée. Pour monsieur de Villepin, les femmes méritent sûrement plus le baisemain que la parité.. Nicole Ameline, dans le gouvernement Raffarin où elle était devenue ministre de plein exercice, a voulu poursuivre dans le même sens. Balayée par Villepin, qui l'a remplacée par une "ministre déléguée à la Cohésion sociale et... à la parité". Lorsqu'on entend dénoncer l'incompétence de Catherine Vautrin par les Enfants de Don Quichotte qui réclament sa démission pour son inaction sur l'exclusion, que reste-t-il du champ ministériel avec la parité oubliée au fond d'un tiroir ? Un bilan nul.

Toutefois l'inefficacité d'une personne ne saurait suffire à justifier le néant chiraquien. Du côté de l'Élysée on a ressorti les belles promesses des vœux de 2006, et voté "en urgence" un projet très vite diminué par la majorité de droite.

L'augmentation des sanctions pour insuffisance de candidatures à l'Assemblée nationale ? Pipeau en 2007, puisque l'application de la loi toute fraîche a été reportée à plus tard... Ce qui permet au président de l'UMP de présenter "30% de candidates" aux prochaines législatives : ce calcul de la "parité" a de quoi inquiéter, si les finances qu'il nous prépare sont de cet acabit.

Sa porte-parole yvelinoise, dont la fidélité relève parfois de l'héroïsme, trouve le moyen d'approuver ce chiffre. Valérie Pécresse, qui voit la promotion des femmes de l'UMP plutôt dans sa propre carrière, n'est même pas gênée que ces 30 % incluent les suppléantes...

rang	Pays	Femmes parlementaires (en % du total)
1	Suède	47,28
2	Finlande	38,00
3	Danemark	36,87
4	Pays-Bas	36,67
5	Espagne	36,00
6	Belgique	34,67
7	Autriche	32,24
8	Allemagne	31,6
9	Lituanie	24,82
10	Luxembourg	23,33
11	Bulgarie	22,08
12	Portugal	21,30
13	Pologne	20,43
14	Slovaquie	20,00
15	Royaume-Uni	19,66
16	Lettonie	19,00
17	Estonie	18,81
18	Italie	17,3
19	Répub. Tchèque	15,50
20	Chypre	14,29
21	Irlande	13,25
22	Grèce	13,00
23	Slovénie	12,22
24	France	12,20
25	Roumanie	11,18
26	Hongrie	10,36
27	Malte	9,23

Source : observatoire de la parité

<http://www.observatoire-parite.gouv.fr/>

mise à jour février 2007

BILLET D'HUMEUR

Déception, tristesse, révolte ... doutes...

Toutes les protestations et mobilisations n'ont pas suffi, Monsieur Diallo a été expulsé ce mercredi 28 février.

Par trois fois déjà, le 14, le 25 février et le 26 février, M. Diallo, emmené à l'aéroport, échappait à la dernière minute à l'expulsion (peut être en raison d'un problème de laissez-passer).

Le 26 Février, c'est le pilote de l'avion qui, n'acceptant pas d'embarquer un père hissé de force dans l'avion, pieds et mains liés et qui refusait de quitter ce pays où sont les siens, a permis d'éviter l'expulsion.

Les autorités françaises ont trouvé le 28 février un pilote qui accepte **de l'emmener contre sa volonté clairement exprimée de ne pas être séparé des siens.**

RESF s'est mobilisé depuis début février pour éviter cette expulsion, deux manifestations devant la préfecture de Versailles, (les 7 et 15 février), un relais presse, des pétitions, une présence active de RESF à Roissy à chaque tentative d'expulsion, une mobilisation citoyenne des passagers et pilotes des trois vols précédents sur lesquels Monsieur Diallo devait être expulsé.

Quel recours avons-nous, nous citoyens français, contre de tels actes, perpétrés par un pouvoir sourd et aveugle à toutes nos protestations ?

Seule une solution politique peut apporter une vraie réponse, et pour cela, un droit de pétition pourrait nous permettre d'être entendu, une politique de l'immigration claire pourraient apporter une réponse ; encore faut-il être au pouvoir pour avoir le droit et le pouvoir de proposer !

Rien ne sert de gesticuler sans pouvoir, nous en avons la preuve ce jour, nous avons atteint la limite...

Je plaide pour l'efficacité de solutions politiques, qui, même si elles ne répondent pas complètement à ce que nous pourrions espérer, seraient en mesure d'éviter le drame que nous venons de vivre en direct.

Nous avons la possibilité de faire ce choix dans quelques semaines, ne nous trompons pas à ce moment-là, nos valeurs de liberté et de fraternité, déjà mises à mal par 5 ans de pouvoir de droite, auraient bien du mal à résister à 5 années supplémentaires ... N'hésitons pas à sanctionner efficacement ce pouvoir obtus et têt !

Michèle

"Nombreuses sont les mères d'enfants scolarisés sans papier qui se retrouvent aujourd'hui dans des situations inextricables. Souvent leurs enfants sont nés en France. Leur statut personnel dépend de celui de leur conjoint, parfois de leur compagnon qu'elles sont venues rejoindre dans une complète méconnaissance des lois sur le regroupement familial. Laissées pour compte, beaucoup d'entre elles ne sont ni expulsables ni régularisables. Si elles veulent quitter leur époux, parfois polygame, elles n'ont aucune ressource. Si elles sont battues, comment aller porter plainte ? Ce n'est pas un hasard que ce soit la commission femmes de la Fédération du PS des Yvelines qui ait été la première sensibilisée à ces situations inhumaines et inacceptables."

FEDERATION PS 78

Inscrivez vous par internet sur : <http://www.yvelines.comite-segolene.fr/index.php?p=1>

Ou Formulaire à détacher et renvoyer à :

Fédération du Parti socialiste - 47 rue Aristide Briand - 78130 Les Mureaux.



COMITE DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE SEGOLENE ROYAL

Je soutiens la candidature de Ségolène Royal et j'adhère au Comité de soutien des Yvelines.

NomPrénom.....

Adresse

Code Postal : Commune

Email Téléphone

Signature :